

sepal

Planifier
l'agglomération
lyonnaise



2021

LE SCOT EN MARCHE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS



SCOT
AGGLOMÉRATION
LYONNAISE



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise couvre 74 communes réunies au sein de la Métropole de Lyon, des communautés de communes de l'Est lyonnais (CCEL) et du Pays de l'Ozon (CCPO).

Il dessine l'avenir de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2030 sur quelques grands sujets de la vie quotidienne (habitat, déplacements, commerces et services, économie, environnement, etc.).

L'année 2021 a marqué 10 années de mise en œuvre du Scot de l'agglomération lyonnaise.

En pleine crise sanitaire, les élus du Sepal ont souhaité faire le bilan, mettre en perspective la trajectoire et les ressorts du développement de l'agglomération lyonnaise pour mieux interroger les fondements du Scot actuel.

Le document « Scot de l'agglomération lyonnaise : Bilan et perspectives » rend compte de cette importante réflexion qui nous pousse à réinterroger notre modèle de développement, et à reconsidérer nos choix d'aménagement au regard d'enjeux de plus en plus prégnants : préservation renforcée des ressources, réduction des inégalités, équilibres de développement, sobriété foncière, mobilités décarbonées... autant d'enjeux qui ont motivé le choix de réviser le Scot le 15 décembre dernier.

Outre la poursuite de la mise en œuvre du Scot actuel qui a pleinement mobilisé les équipes en 2021, les élus du Sepal ont donc posé les jalons d'un nouveau projet de territoire.

La révision du Scot va constituer une activité forte pour le Sepal en 2022 et les années suivantes ; elle associera étroitement élus, citoyens et partenaires du Sepal.

La révision nécessite également un dialogue renforcé avec les territoires voisins pour bâtir une vision partagée au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne. C'est tout le sens du travail partenarial conduit depuis plus de 15 ans au sein de l'inter-Scot qui nous permet d'œuvrer pour une aire métropolitaine accueillante, dynamique, équilibrée et résiliente.

Madame Béatrice VESSILLER

1^{re} Vice-présidente du Sepal

PRÉPARER LA RÉVISION DU SCOT !

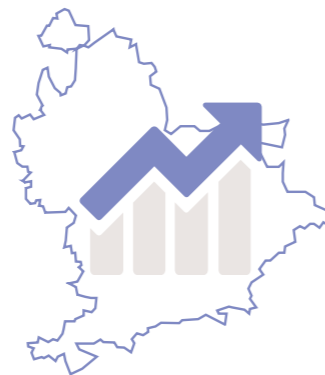
2021 a été pour le Sepal une année de bilan des dynamiques à l'œuvre et du Scot avec, en ligne de mire, sa révision délibérée le 15 décembre 2021.

UNE ÉVALUATION DU SCOT POUR DRESSER UN BILAN ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR SA RÉVISION

Le Sepal doit tous les 6 ans tirer le bilan des résultats de l'application du Scot en vigueur sous peine de caducité. Le dernier bilan datant de 2016, le Sepal devait conduire cette évaluation avant 2022. Synthétisée dans un document intitulé « Bilan et Perspectives », cet état des lieux à la fois chiffré et sensible de l'évolution de l'agglomération lyonnaise a permis d'évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du modèle de développement et d'esquisser des lignes conductrices pour la révision, afin de tenir davantage compte des enjeux écologiques, climatiques et des inégalités sociales et territoriales. Présentée aux élus du Sepal, puis aux représentants techniques des collectivités membres et des personnes publiques associées, cette analyse a donné lieu en fin d'année à une délibération de mise en révision du Scot adoptée à l'unanimité en conseil syndical du 15 décembre 2021.



› [Accéder](#)



CONCRÉTISER LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Dès l'hiver 2021, des appels d'offres ont été lancés pour permettre au Sepal de disposer d'un accompagnement et d'une expertise poussée sur plusieurs missions :

- Le groupement composé des **agences Cinco, Conversationnel et Géraldine Musnier** a été retenu pour déployer la stratégie de communication omnicanale accompagnant la révision (site internet, supports, réseaux sociaux, relation presse...).
- **L'agence « Grand Public »** s'est vue confier le pilotage de la démarche de participation citoyenne, que les élus du Sepal souhaitent ambitieuse et originale.
- **Le bureau d'études Even Conseil** a été retenu pour la réalisation de l'État Initial de l'Environnement du Scot (EIE) et son évaluation environnementale.

PARTICIPATION AUX OBSERVATOIRES PARTENARIAUX

En 2021, le Sepal a poursuivi ses missions d'observation et son implication dans les différents observatoires de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. **Les travaux ont fait l'objet de différentes publications :**

■ ENVIRONNEMENT

RÉTROSPECTIVE DE L'OBSERVATOIRE PARTENARIAL DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

› [Accéder](#)

■ MOBILITÉ

DES DÉPLACEMENTS GENRÉS DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

› [Accéder](#)

■ HABITAT

LES ATTENTES ET CHOIX RÉSIDENTIELS DES JEUNES ADULTES DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE

› [Accéder](#)

VÉLO : ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES ET POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

› [Accéder](#)

LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LE LIEN AU LOGEMENT DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

› [Accéder](#)

Enfin, la huitième édition des rencontres-débats de l'Observatoire partenarial de l'Habitat a été consacrée cette année aux effets de la crise sanitaire sur la qualité de vie et l'analyse du lien au logement.

ÉCLAIRER LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif ZAN », lancé en 2021 par l'ADEME, le Sepal a, de son côté, engagé en 2021 plusieurs réflexions pour aborder les enjeux de sobriété foncière :

- **L'expertise « Vers un autre regard sur les espaces non urbanisés du Sepal »**, confiée à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, vise à réinterroger deux concepts majeurs du Scot : le territoire urbain et l'armature verte pour en préciser les contours dans le cadre de la révision.
- **L'étude « Paysages, sols et résilience »** pilotée par l'agence de paysagistes BASE, doit permettre d'identifier les espaces stratégiques à préserver, à régénérer ou renaturer sur le long terme, compte tenu de leur rôle majeur pour les sols, les paysages, l'acclimatation et la résilience du territoire.

OBJECTIF ZAN



Le Sepal, grâce à sa participation à la démarche va bénéficier de l'apport des expériences d'autres territoires et pourra partager et valoriser son ambition et les moyens consacrés.

LE SEPAL, PARTENAIRE DE LA FUTURE ENQUÊTE DES COMPORTEMENTS D'ACHATS

Le Sepal a signé à l'automne une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole et divers autres partenaires pour la réalisation de la 11^e enquête comportements d'achat des ménages de la Région lyonnaise. Ces données, précieuses pour instruire les projets commerciaux sur lesquels le Sepal rend régulièrement des avis, serviront également à l'élaboration du futur document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) désormais obligatoire dans les Scot.

2022 Perspectives

Les priorités du Sepal pour 2022 sont en grande partie liées à la révision du Scot :

- Diffusion de l'évaluation du Scot en vigueur « Bilan et perspectives » auprès des collectivités membres et partenaires du Sepal
- Organisation et animation de commissions et séminaires politiques en vue de la définition d'un nouveau projet de territoire
- Réalisation du diagnostic et suivi des différentes missions et expertises externalisées
- Engagement de la démarche de concertation, dont la réalisation d'une grande enquête qualitative audiovisuelle et des rencontres publiques à l'automne.

POURUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

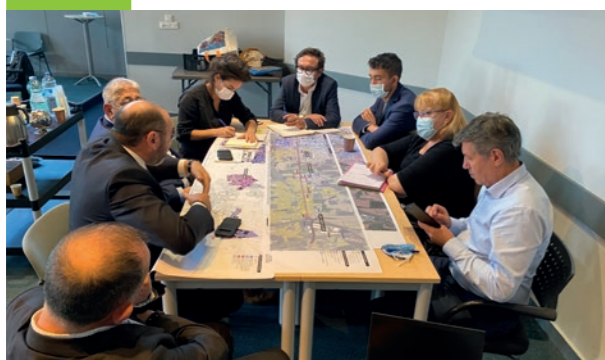
Le Sepal a poursuivi en 2021 ses missions de suivi de la mise en œuvre du Scot en vigueur.

LA « RD 306-EST » : FUTUR SECTEUR DE PROJET ?

Une réflexion sur la restructuration et la requalification économique, commerciale et urbaine de ce secteur a été initiée par le Sepal en 2020 en lien avec les collectivités concernées : Métropole de Lyon et communauté de communes de l'Est lyonnais, communes de Saint-Priest, Saint-Laurent-de-Mure et Saint-Bonnet-de-Mure.

Sur la base d'un diagnostic établi par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, un groupement composé des bureaux d'études Interland, AID Observatoire et Sens de la Ville a été retenu pour définir une vision du devenir de la RD 306 Est à court, moyen et long terme.

Après plusieurs ateliers associant les acteurs économiques et institutionnels, le travail se poursuit en 2022 avec l'élaboration d'un plan guide et d'un programme d'action.



Atelier organisé en 2021 dans le cadre de l'étude RD 306 Est



SUIVRE ET ACCOMPAGNER TERRITOIRES ET PROJETS

Le Sepal, en tant que personne publique associée, est amené à suivre les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux pour s'assurer de leur compatibilité avec le Scot. Ainsi, en 2021, le Sepal a accompagné et instruit les projets suivants :

- Projets de modification, de déclaration de projet ou de mise en compatibilité de PLU sur les communes de Genas, Communay et Ternay ;
- Projet de mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole de Lyon dans le cadre des déclarations de projet de la salle « Arena » et de la ViaRhona et contribution aux réflexions sur le projet de modification n°3 du PLU-H ;
- Avis sur deux permis de construire ou d'aménager à Genas et Chaponnay ;
- Avis sur différents plans et schémas : le schéma régional des carrières élaboré sous l'égide du Préfet de Région, le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le projet de Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) 2022-2027 du Bassin Rhône-Méditerranée ;
- Participation à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est lyonnais, à l'élaboration du PLH et du PCAET de la CCEL, ainsi qu'à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise piloté par les services de l'État en association avec les collectivités.

REGAIN D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

L'année 2021 a été riche en projets commerciaux, après une année 2020 profondément marquée par la crise sanitaire. D'importants dossiers ont été instruits sur le territoire du Sepal, comme l'extension de l'ensemble commercial en gare de Lyon Part Dieu qui a donné lieu à un avis favorable du Sepal et de la CDAC.

D'autres projets tels que la restructuration/extension d'un magasin Lidl à Saint-Bonnet-de-Mure, l'extension d'un supermarché Casino dans le secteur Bachut à Lyon 8^e ou encore l'extension d'un supermarché Intermarché à Chassieu, ont également reçu un avis favorable de la CDAC.

MOBILISATION SUR LA MOBILITÉ

Le Sepal est particulièrement investi depuis plusieurs années sur les infrastructures et la mobilité des voyageurs et le transport de marchandises : élaboration et mise en œuvre du schéma portuaire métropolitain des territoires lyonnais (Voies navigables de France), instances de suivi de la charte partenariale du Site Industriel-portuaire (SIP) de Givors-Loire-sur-Rhône, démarche d'amélioration des mobilités entre Lyon et Saint-Étienne pilotée par la Dreal...

En 2021, le Sepal a souhaité contribuer à la concertation publique organisée par le Ministère chargé des Transports et son concessionnaire ASF sur le projet d'élargissement de l'autoroute A46 Sud en émettant un avis défavorable à l'unanimité.

COMMUNIQUER ET VALORISER LES CONNAISSANCES

Le Sepal a poursuivi en 2021 la diffusion régulière de sa « collection 3D ».

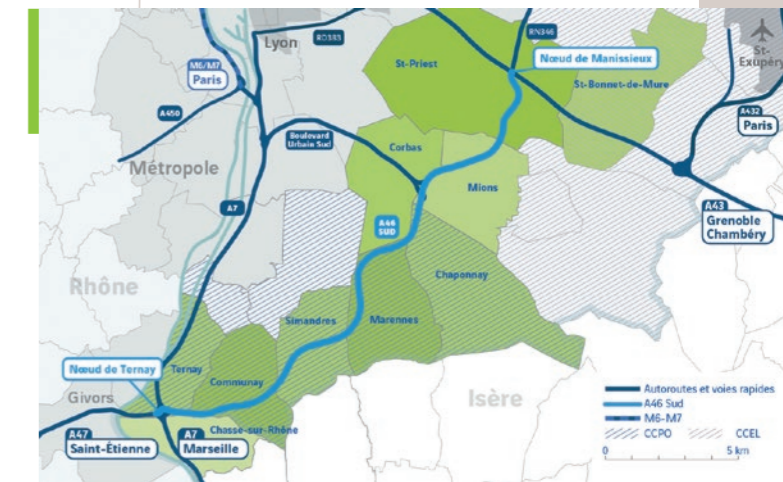
- Plusieurs « **Datas** » ont été consacrées à la démographie, aux matériaux et carrières, ainsi qu'aux énergies renouvelables et de récupération ;
- Deux « **Décryptages** » ont traité des ordonnances de la loi Elan, d'une part, et de la loi Climat et résilience d'autre part, en mettant en valeur les incidences sur les Scot.



➤ [Accéder](#)



➤ [Accéder](#)



2022 Perspectives

- Engagement des dernières phases de l'étude RD 306-Est
- Suivi du Sepal auprès des collectivités dans leurs procédures d'urbanisme (PLU, PLH, PCAET...)
- Suivi de la révision du SAGE de l'Est lyonnais
- Poursuite de l'investissement du Sepal auprès de ses partenaires pour suivre et contribuer aux réflexions concernant le territoire de l'agglomération lyonnaise et son avenir.



RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

L'année 2021 a marqué le début d'un nouveau mandat pour la démarche inter-Scot : une démarche au sein de laquelle le Sepal reste toujours très investi.



LE TEMPS DU CADRAGE POLITIQUE

Les nouveaux présidents des 13 Scot se sont réunis pour la première fois au printemps pour échanger sur les enjeux de coopération à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne. Ils ont également été conviés à participer à un webinaire organisé le 10 mai et à s'exprimer sur leur vision d'un futur « RER à la lyonnaise », élément support du développement urbain à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne, à partir d'études menées par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne. Réunis à nouveau en septembre, à l'invitation du président du Scot des Monts du Lyonnais, les élus ont pu échanger sur leurs attentes vis-à-vis de la démarche inter-Scot et définir collectivement des axes de travail pour le mandat qui s'ouvre : application de l'objectif ZAN à l'échelle de l'Amelyse, articulation entre développement résidentiel, économique et mobilités, notamment autour des gares, enjeux communs en matière de production d'énergie renouvelable, préservation et sécurisation de la ressource en eau...

FÉDÉRER LES SCOT : UN ENGAGEMENT CONSTANT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE

Membre actif de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le Sepal participe à de nombreuses réflexions régionales et nationales.

Il poursuit son implication dans l'animation du Club Climat-Air-Énergie et a contribué en 2021 à la construction du programme des **15^e Rencontres Nationales des Scot** qui se sont tenues fin août à Saint-Malo sur le thème « De la stratégie à l'action ».

Suite à l'installation fin 2021 de la « Conférence des Scot » Auvergne-Rhône-Alpes créée par la loi Climat & Résilience, le Sepal s'implique dans les travaux concernant la déclinaison régionale de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le Sradet.

LES GRANDS CHANTIERS MENÉS EN 2021

En 2021, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi les travaux entamés en 2020 avec l'appui des deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne.

Les principales missions de l'année ont porté sur la poursuite des travaux sur le « Zéro Artificialisation Nette », l'urbanisme commercial, la sécurisation de la ressource en eau potable et la méthodologie d'inventaire des disponibilités économiques. Une réflexion a également été engagée sur la gestion des installations photovoltaïques dans les Scot, face à la recrudescence de tels projets au sol et l'enjeu de leur régulation.

ZOOMS SUR

LES TRAVAUX DE L'INTERSCOT

URBANISME COMMERCIAL

L'organisation d'un **séminaire sur « les mutations à l'œuvre et les défis en matière d'urbanisme commercial »** qui a réuni plus de 70 personnes le 30 avril 2021 à Saint-Pierre-de-Chandieu a permis de sensibiliser les élus aux nouvelles pratiques de consommation et de partager avec eux les principaux enseignements des mutations commerciales à l'œuvre.

› [Bulletin de veille n°10 - Décembre 2021](#)

INVENTAIRE DES DISPONIBILITÉS ÉCONOMIQUES

La loi Climat et Résilience impose aux collectivités compétentes de réaliser tous les 6 ans un inventaire des disponibilités économiques. Les Scot ont sollicité les Agences d'urbanisme pour co-construire une méthode d'inventaire avec les EPCI concernés et disposer de données fiables et homogènes à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne.



« ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Après un premier séminaire organisé par les agences d'urbanisme le 30 avril 2021 et agrémenté de nombreux témoignages de chercheurs et de professionnels de l'aménagement, l'inter-Scot en partenariat avec l'EPOA a poursuivi ses travaux par une série d'entretiens auprès des professionnels de l'aménagement – promoteurs, aménageurs, bailleurs, chambres d'agriculture... – afin d'identifier les freins et leviers d'atteinte de la trajectoire ZAN.

› [Regards croisés des acteurs de l'Amelyse et boîte à outils](#)



EAU ET SCOT

Dans la continuité des travaux engagés en 2020, l'inter-Scot a finalisé et consolidé son approche « à dire d'experts » sur les enjeux en matière de sécurisation de la ressource en eau potable grâce à une rencontre réunissant les Scot et les acteurs de l'eau en mai 2021.

2022 Perspectives

- Organisation d'un séminaire sur le ZAN pour impulser un dialogue sur la sobriété foncière entre les élus et les acteurs de l'aménagement et échanger sur les outils de mise en œuvre
- Échanges et co-construction avec les EPCI de la méthode d'inventaire des ZAE, à l'échelle de l'inter-Scot

LE SEPAL

Créé en 1985 et refondé en 2002, le SEPAL, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le Scot. Il assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, en lien étroit avec les collectivités membres et les territoires partenaires.

LE SEPAL, FAITS ET CHIFFRES 2021

BILAN BUDGÉTAIRE

816 458€ 
soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2020

IMPLICATION DES ÉLUS



7 Bureaux syndicaux



4 Conseils syndicaux

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SEPAL EN 2021

Laurine COLIN,
Directrice
Jérémie TOURTIER,
Chargé de mission
Nelly LIOGIER,
Chargée de mission
Laetitia CAPLIER,
Assistante

MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ÉTUDES EN COURS

- **Groupement Interland / AID / Sens de la ville**
Définition d'une stratégie de développement et d'aménagement économique, commercial et urbain sur l'axe RD306 Est
- **Groupement BASE / CRBA / GPU**
Étude « Sols, paysages, résilience »
- **CINCO**
Cabinet spécialisé pour accompagner le Sepal dans sa communication



LE FONCTIONNEMENT DU SEPAL

LE CONSEIL SYNDICAL, ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat.

LE BUREAU, L'EXÉCUTIF

Il est composé du Président du Sepal et de 15 membres élus.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Elle est en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.

LE BUREAU



Bruno BERNARD
Président
Président de la Métropole de Lyon



Béatrice VESSILLER
1^{ère} Vice-présidente
Vice-présidente de la Métropole de Lyon



Claire BROSSAUD
2^e Vice-présidente
Conseillère de la Métropole de Lyon



Paul VIDAL
3^e Vice-président
Président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais



Benjamin BADOUARD
4^e Vice-président
Conseiller de la Métropole de Lyon



Nicolas VARIGNY
5^e Vice-président
Vice-président de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon



Stéphane GOMEZ
6^e Vice-président
Conseiller de la Métropole de Lyon



Michel BOULUD
Membre du Bureau
Vice-président de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon



Jérémy CAMUS
Membre du Bureau
Vice-président de la Métropole de Lyon



Sylvie CARRE
Membre du Bureau
Conseillère de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon



Raphaël DEBÔ
Membre du Bureau
Conseiller de la Métropole de Lyon



Philippe GUELPA-BONARO
Membre du Bureau
Vice-président de la Métropole de Lyon



Raphaël IBANEZ
Membre du Bureau
Vice-président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais



Jean-Pierre JOURDAIN
Membre du Bureau
Vice-président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais



Gaël PETIT
Membre du Bureau
Conseiller de la Métropole de Lyon



Daniel VALÉRO
Membre du Bureau
Vice-président de la Communauté de communes de l'Est lyonnais

Les autres membres titulaires du CONSEIL SYNDICAL

Patrice BERTRAND
Conseiller de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon

Delphine BORBON
Conseillère de la Métropole de Lyon

Vinciane BRUNEL VIEIRA
Conseillère de la Métropole de Lyon

Gisèle COIN
Conseillère de la Métropole de Lyon

Myriam FONTAINE
Conseillère de la Métropole de Lyon

Michaël MAIRE
Conseiller de la Métropole de Lyon

Émilie PROST
Conseillère de la Métropole de Lyon

Luc SEGUIN
Conseiller de la Métropole de Lyon

François THÉVENIEAU
Conseiller de la Métropole de Lyon

Alexandre VINCENDET
Conseiller de la Métropole de Lyon



Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
www.scot-agglolyon.fr

SCOT
AGGLOMÉRATION
LYONNAISE